



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 MARS 2005

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoint
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mmes FIKUART, NEY,
MM. WEIL, PIERSON, Conseillers Municipaux

ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. de la séance du 22/12/2004

1. Communications.
2. Budget annexe lotissement
 - a) Approbation du Compte Administratif et compte de Gestion 2004
 - b) Desserte et raccordement téléphonie
 - c) Dénomination du lotissement et des nouvelles rues
 - d) Suppression partielle du chemin d'exploitation « Sous les Grandes Raies »
 - e) Budget Primitif 2005.
3. Compte Administratif et Compte de Gestion 2004
Affectation du résultat.
4. Vote des taux d'imposition pour 2005.
5. Travaux :
 - a) extension école maternelle – Choix du maître d'œuvre
 - b) extension école maternelle – Choix du contrôleur technique
 - c) extension école maternelle – Choix du coordonnateur sécurité SPS
 - d) Travaux de remplacement du bardage au gymnase
 - e) acquisition de poteaux incendie – Demande de subvention.
 - f) acquisition de panneaux de signalisation et matériel divers.
6. Approbation du règlement de voirie.
7. Personnel :
 - a) Création d'emplois temporaires
 - b) Renouvellement contrat agent administratif
 - c) Recrutement de jeunes en T.I.G (travail d'intérêt général)
8. Déclaration d'Intention d'Aliéner.
9. Demandes de subventions
10. Aménagement d'un parking rue des Vosges – Subvention au titre des amendes de police
11. Avenant au contrat SACR 2002/2004
12. Budget Primitif 2005.
13. Divers.

1. Communications

a) Préparation de la rentrée scolaire 2005.

Le conseil municipal prend connaissance de la décision prévisionnelle de l'Inspection Académique concernant le retrait du 5^{ème} poste à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire de 2005.

b) Installation classée – Société COLAS EST

Le conseil municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral n° 2005-AG/2-16 du 10 janvier 2005 autorisant la Société COLAS-Est à exploiter une centrale d'enrobage à chaud, une centrale de graves et une installation de traitement des matériaux à recycler, sur le territoire des communes de Hertzling et Neufmoulins.

2. Budget annexe lotissement

a) Approbation du compte administratif du compte de gestion 2004

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes :	63 313,68 €
Section d'investissement : Recettes :	63 987,46 €
Dépenses :	63 313,68 €
<i>Excédent d'investissement de clôture :</i>	<i>673,18 €</i>

Le compte de gestion du trésorier est également approuvé à l'unanimité.

b) Desserte et raccordement téléphonie

Le maire soumet une proposition de conseil en ingénierie, suivi des travaux et contrôle des installations de télécommunication établie par France Télécom pour la desserte et raccordement du futur lotissement pour un montant de 1 444,77 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à passer commande selon devis France Telecom.

c) Dénomination du lotissement – le maire demande au conseil municipal de bien vouloir réfléchir au futur nom que l'on pourrait donner au lotissement ainsi qu'aux rues qui seront créées.

d) Suppression partielle du chemin d'exploitation cadastré section 25 n° 35

Le chemin d'exploitation cadastré section 25 n° 35 au lieudit « Sous les Grandes Raies » qui permet de desservir les jardins privatifs situés à l'arrière des maisons de la rue Charly Ochs constitue une entrave à l'organisation du futur lotissement.

Le schéma du lotissement en cours prévoit une nouvelle rue, parallèle au chemin d'exploitation que le maire propose au conseil municipal de supprimer.

Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à la suppression partielle de ce chemin.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à la suppression partielle du chemin d'exploitation cadastré section 25 n° 35
- de désigner M. KURTZ Francis comme commissaire-enquêteur
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

e) Budget primitif 2005 –

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2005, arrêté en dépenses et recettes par la commission des finances comme suit : **463 614,00 €**

3. Commune

a) Compte administratif et compte de gestion 2004.

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, le maire ayant quitté la Salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	175 799,76	175799,76	153 411,11	153 411,11
Section d'investissement	88 822,69		- 100 393,83	-11 571,14
TOTAUX	264 622,45	175 799,76	53 017,28	141 839,97

Le compte de gestion du receveur est également adopté à l'unanimité.

b) Affectation du résultat.

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 153 411,11 € au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2005.

4. Vote des taux pour 2005

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de maintenir pour 2005 les taux d'imposition 2004 comme suit :

Contributions	Bases	Taux	PRODUIT
Taxe d'habitation	888 646	8,84 %	81 346
Taxe foncière (bâti)	711 467	11,62 %	85 721
Taxe foncière (NB)	36.989	46,39 %	17 350
Taxe professionnelle	1.245.956	9,16 %	115 233

5. Travaux

a) Extension école maternelle – Choix du maître d'œuvre

Suite à l'appel d'offres du 03 janvier 2005, neuf candidats ont retiré le dossier de consultation relatif à l'extension de l'école maternelle. Deux offres ont été déposées, à savoir :

- Michel THOMAS, architecte D.P.L.G à Sarrebourg, pour un montant de 21 382 € soit 11 % d'honoraires
- Pierre SCHON, Architecte D.P.L.G. à Sarrebourg pour un montant de 22 563 € soit 11,5 % d'honoraires.

Au vu des dossiers présentés, l'architecte THOMAS possède plus de références dans le domaine et s'engage sur un prix forfaitaire au stade A.P.D.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, moins une abstention, décide de retenir l'architecte THOMAS et d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2005

b) Extension école maternelle – Choix du contrôleur technique

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté par correspondance en date du 12/01/2005 quatre bureaux de contrôle technique pour les travaux d'extension de l'école maternelle.

Il soumet au conseil municipal les offres reçues :

CONTRÔLE TECHNIQUE	
VERITAS	4 900,00 € HT
QUALICONSULT	3 840,00 € HT
SOCOTEC	3 000,00 € HT
APAVE	Pas de réponse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir le Bureau de Contrôle SOCOTEC, mieux disant, selon devis du 12/01/2005
- d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le contr

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2005.

c) Extension de l'école maternelle – Choix du coordonnateur sécurité SPS

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté par correspondance en date du 12/01/2005 cinq organismes – Mission S.P.S. pour les travaux d'extension de l'école maternelle.

Il soumet au conseil municipal les offres reçues :

MISSION S.P.S	
APAVE	5 152,00 € HT
SOCOTEC	3 521,76 € HT
VERITAS	3 116,40 € HT
SECOMA	2 185,00 € HT
QUALICONSULT	2 080,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre SECOMA à HARTZVILLER, mieux disante compte tenu du nombre d'heures plus élevé affecté à cette opération, selon devis du 12/01/2001
- d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour une mission SPS

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2005.

d) Travaux de remplacement du bardage au gymnase

Le maire soumet au conseil municipal deux devis pour le remplacement du bardage translucide du gymnase qui a beaucoup souffert lors de la canicule de 2003, à savoir :

- devis KLEIN Alfred à HARTZVILLER pour un montant de 19 915,80 € T.T.C.
- devis HELLUY René à SAREBOURG pour un montant de 15 863,75 € T.T.C.
- l'entreprise ALUFEY à LORQUIN consultée, n'a pas répondu à notre demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le remplacement du bardage
- décide de retenir l'entreprise HELLUY à Sarrebourg
- décide de solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la dotation du Président du Conseil Général compte tenu de l'utilisation horaire dans le cadre du collège
- autorise le maire à récupérer le montant non subventionnable auprès du Syndicat de Gestion du Collège de Lorquin.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2005.

e) Acquisition de poteaux à incendie - Demande de subvention

Le maire donne connaissance au conseil municipal du compte rendu annuel tournée des points d'eau établi par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle concernant la nécessité de remplacer trois poteaux à incendie défectueux Rue des Vosges et route de Xouaxange.

Afin d'assurer la sécurité incendie le maire soumet un devis pour 3 poteaux incendie établi par l'entreprise REICHART pour un montant de 8363,03 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances,

- autorise le maire à faire remplacer les 3 poteaux incendie conformément au devis REICHART
- autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2005.

f) Acquisition de panneaux de signalisation et matériel divers

Le maire soumet au conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, une liste de matériel divers à acquérir, à savoir :

- 5 panneaux de signalisation suivant devis SCHAUBER à FORBACH pour un montant de 649,93 € T.T.C.
- 2 coffres juxtaposables pour unité centrale de l'ordinateur selon devis MERTZ à TROISFONTAINES pour un montant de 509,50 € T.T.C.
- 1 tapis de sol pour école maternelle selon catalogue CAMIF Collectivités pour un montant de 326,52 € T.T.C.
- 1 ensemble de « plans sécurité incendie » pour le bâtiment Salle des Fêtes/Hôtel de Ville selon devis LEONARD pour un montant de 815,00 € T.T.C.
- 18 balconnières sur rambardes et 4 demi-vasques sur candélabres selon devis Green City pour un montant de 3 249,70 € T.T.C.
- 2 chariots « femmes de ménage » selon devis LE GOFF pour un montant de 1 073,42 € TTC
- 1 organigramme des clés pour bâtiments communaux selon devis CHERRIER à LUNEVILLE pour un montant de 3 583 ,55 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise l'acquisition du matériel précité et des panneaux de signalisation,
- demande leur inscription en section d'investissement
- ouvre les crédits nécessaires à l'opération 188.

6. Approbation du règlement de voirie

Ce point de l'ordre du jour est ajourné.

7. Personnel

a) Création d'emplois temporaires

A l'instar des années précédentes, le conseil municipal autorise la création d'emplois temporaires pour remplacer le personnel titulaire durant les congés annuels.

Il décide de retenir 4 demandes à raison de 35 h/semaine pendant 3 semaines chacun.

La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'agent d'entretien, indice brut 245 – majoré 263.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2005.

b) Renouvellement contrat agent administratif

Le maire propose au conseil municipal, compte tenu de la charge de travail en période budgétaire et des congés à prendre depuis septembre 2004, de renouveler pour 2 mois le contrat d'agent administratif occasionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à renouveler le contrat d'agent administratif à compter du 01/04/2005 pour une durée de 2 mois.

La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'agent administratif, indice brut 245 – majoré 263.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2005.

c) Recrutement de jeunes en T.I.G. (travail d'intérêt général)

Le maire informe le conseil municipal de la réunion organisée en Sous-Préfecture à propos des travaux d'intérêt général (T.I.G.) comme peine alternative à l'emprisonnement de courte durée en faisant participer tous les citoyens à la prévention de la délinquance.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la mesure concernant les T.I.G., pour les mineurs de plus de 16 ans ou les majeurs, condamnés pour des délits ou des contraventions prononcés par les tribunaux,

- autorise le maire à établir une convention avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Metz, en vue d'accueillir un « TIGISTE » à la commune pour effectuer un travail non rémunéré au profit de la collectivité.

8. Affaires domaniales – Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
24/02/2004	SIMON Jean	Terrain cadastré section 2 n° 160 avec 250 m2	Jardin du Torchamp	Renonce au droit de préemption
19/01/2005	LA POSTE	Immeuble bâti cadastré section 2 n° 190 avec 358 m2	La Grande Voie	Renonce au droit de préemption

9. Demandes de subventions

Le maire propose au conseil municipal, sur avis de la commission des finances, de répondre favorablement aux demandes de subventions reçues et d'accorder les montants suivants :

- Ligue contre le Cancer par le Pays	150 €
- Prévention Routière	30 €
- Gérontologie	100 €
- S.H.A.L. Sarrebourg	50 €
- A.I.P.H.	300 €
- ABIPA	75 €
- Secours Populaire	150 €
- A.P.E.L.	500 €
- APEL Périscolaire	15 000 €
- Agent comptable du lycée	450 €
- Club de Lutte	2 100 €
- Sportive Lorquinoise	900 €
- Avenir Rugby Club	900 €
- Donneurs de Sang	450 €
- Souvenir Français	250 €
- UNC/AFN	400 €
- Diapason	200 €
- Les Ailés	300 €
- Interassociation	400 €
- Amicale du Personnel Comm.	150 €
- Association « MYO-GENES »	230 €
- Festival Psy	400 €
- Famille Long Séjour CH	150 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	2 125 €
- C.L.I.C.	100 €
- Conseil de Fabrique	200 €
- La Mutuelle de l'Est	1 200 €
- S.P.A.	395 €
- Fondation du patrimoine :	100 €

10. Aménagement d'un parking rue des Vosges – Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire,

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Président du Conseil Général, relative à l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière,

Délibère comme suit :

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'aménagement d'un parking rue des Vosges

- vote un crédit de 74 000 € nécessaire au financement de cet aménagement
- s'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

11. Avenant au contrat SACR 220-2004

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un avenant (n° 3) au contrat SACR 2004-2004 relatif à une modification du taux de subvention allouée pour les travaux d'aménagement de la rue Dr Marchal et Charly Ochs comme suit :

Montant des travaux après avenant : 321 554,69 €

Montant de la subvention après avenant : 133 598,26 € soit 41,55 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à venir.

12. Budget Primitif 2005

Le conseil municipal arrête en dépenses et en recettes le budget primitif 2005 comme suit :

Section de fonctionnement : 723 784 €

Section d'investissement : 1 229 212€

13. Divers

a) Convention de dépôt de déchets verts de la commune avec les Ets SEINGUERLET

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un contrat de valorisation des déchets verts avec les Ets SEINGUERLET à LORQUIN permettant ponctuellement d'évacuer les déchets verts provenant de la commune.

En effet, la déchetterie de NITTING ne peut recevoir des véhicules qu'à concurrence de 3.5 tonnes. Tonnage largement insuffisant lorsque l'on doit vider une remorque de 4 tonnes. Le contrat proposé par les Ets SEINGUERLET fixe à 35 € T.T.C. la tonne de déchets verts à valoriser. Un prix préférentiel sera appliqué également lorsque la commune de Lorquin aura besoin de compost.

Le maire rappelle que la déchetterie étant accessible à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays des Deux Sarres, il n'y a pas lieu de laisser la benne au cimetière communal, où un bac sera mis en place pour recevoir les détritrus provenant du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de valorisation des déchets verts selon proposition des Ets SEINGUERLET.

b) Dénomination d'une place du Village en « Place des Anciens Combattants »

Le maire soumet au conseil municipal une requête émanant de M. BERTHOME, Président de la section UNC de Lorquin afin de désigner la place du monument aux morts « Place des anciens combattants ».

Le conseil municipal décide d'ajourner ce point de l'ordre du jour qui sera examiné lors de la dénomination du futur lotissement.

c) Projet « Jeune et Responsable » : le maire demande l'avis du conseil municipal afin de proposer aux jeunes de 11 à 18 ans d'organiser des soirées « TEUF » à la salle es fêtes, organisées et gérées par les jeunes et toujours accompagnées de 2 à 4 adultes.

MM. DEMANGE – SEROT – SCHLOSSER – Mme FIKUART se proposent de rencontrer les jeunes et leurs parents pour recueillir leur avis et mettre en place un règlement de fonctionnement préalablement à la concrétisation de ce projet.

d) le conseil municipal prend connaissance

- de la lettre du Pays en date du 18 mars 2005 avec compte-rendu de la réunion du 24/02/2005 à propos de la future structure syndicale porteuse du Pays de Sarrebourg
- des compte-rendus la Communauté de Communes du Pays des Deux Sarres du 28/09/2004, du 30/11/2004, du 07/12/2004, du 27/01/2005, du 07/02/2005, du 22/03/2005
- du courrier de la Sportive Lorquinoise qui demande l'autorisation d'installer une douche au vestiaire du Pré de la Dame – Accord leur est donné avec réserves.
- du courrier de CHRISTOPH Franck qui sollicite l'autorisation de couper les arbres longeant sa propriété -
- du courrier du Cabinet Foncia qui sollicite le concours de la commune pour trouver un preneur des bâtiments SCI BATI INDUS
- du courrier de M. et Mme BISTEL qui demandent au conseil municipal d'étudier la possibilité de rendre constructible la partie de terrain cadastré section 1 n° 256 située hors plan de zonage du P.O.S.

La séance est levée à 21 h 30.